



Toussaint 2020

Dimanche 1^{er} novembre

16h30 : Bénédiction des tombes
au cimetière st Léon

Commémoration des fidèles défunts :

Lundi 2 novembre :

St-Amand : 10h 30 (forme extraordinaire)

- St-Léon de Marracq : 18h
- St-Amand : 18h30
- St-André : 18h30

DANS NOTRE PAROISSE

♦ **Mardi 3, 17 nov, 8h45/10h à st Amand, Café-Kt** Choix de thèmes divers ; enseignement ; échanges ; questions. par le lien <https://meet.jit.si/caféKT>

♦ **Mercredi 4, 18 nov 20h30 :** Catéchisme pour adultes avec l'Abbé François de Mesmay, « la vie dans le Christ » en visioconférence. <https://meet.jit.si/KTadultes> Vous voulez approfondir votre foi, la découvrir, poser des questions ? Venez nous rejoindre

PENDANT LE CONFINEMENT

♦ **Les messes de semaine à St André et celle du dimanche 11h sont diffusées sur la chaîne YouTube de la paroisse et sur le réseau Hozana.org**

♦ En attendant que nous puissions légalement exercer le culte nous sommes présents à vos côtés par le site internet de la paroisse. Messes, vidéos, conseils, réponses à vos questions, ...

♦ Les églises restent ouvertes légalement N'hésitez pas à en profiter pour venir prier

♦ Il est toujours possible de se confesser pendant cette période

♦ Monseigneur souhaite que le Saint Sacrement soit exposé à certains moments de la journée dans l'église. Pour cela nous avons besoin de volontaires. Si vous êtes volontaire, merci d'appeler Nicole Dauvé : 06 63 36 66 58 en lui donnant votre créneau

♦ Merci à l'équipe technique qui assure les diffusions.

♦ Si vous avez des problèmes de connexion appelez-nous, on va vous aider

Vous pouvez continuer de nous aider

WWW.APPLI-LAQUETE.FR

OU PAR CHEQUE A L'ORDRE DE PAROISSE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION BAYONNE



DANS LE DIOCESE ET L'EGLISE

♦ Vous rencontrez des difficultés familiales, vous posez des questions sur votre vie sentimentale ou votre couple, vous avez simplement besoin de parler? L'accueil Louis et Zélie est un centre d'écoute & d'orientation. Prenez rendez-vous : www.accueillouissetzelie.fr
accueilouissetzeliebayonne@gmail.com

PELERINAGES DIOCESAINS

WWW.PELERINAGES64.FR

Tél : 05 35 39 55 66

♦ Pèlerinage en Jordanie-Terre sainte du 10 au 20 mars 2021

ADORATION

Pour ne pas interrompre cette chaîne de prière, chaque adorateur continue de garder son créneau en priant à domicile (ou à l'église st André en journée pour ceux qui le

Merci de respecter les règles sanitaires en vigueur :

- Port du masque à partir de 11 ans
- Gel hydroalcoolique (en poche)
- Distance d'1 mètre

**Le denier de l'Eglise
c'est vital !
Vous n'avez pas
oublié ?**

Des enveloppes sont au

souhaité). Si vous voulez vous associer à cette prière vous pouvez joindre ; Nicole Dauvé : 06 63 36 66 58

Extraits du Catéchisme de l'Eglise Catholique

II. La communion de l'Eglise du ciel et de la terre

954 *Les trois états de l'Eglise.* " En attendant que le Seigneur soit venu dans sa majesté accompagné de tous les anges et que la mort détruite, tout lui soit soumis, les uns parmi ses disciples continuent sur terre leur pèlerinage ; d'autres, ayant achevé leur vie, se purifient encore ; d'autres enfin sont dans la gloire contemplant 'dans la pleine lumière, tel qu'il est, le Dieu un en trois Personnes' "

955 L'union de ceux qui sont encore en chemin avec leurs frères qui se sont endormis dans la paix du Christ ne connaît pas la moindre intermittence ; au contraire, selon la foi constante de l'Eglise, cette union est renforcée par l'échange des biens spirituels " (LG 49).

956 *L'intercession des saints.* Étant en effet plus intimement liés avec le Christ, les habitants du ciel contribuent à affermir plus solidement l'Eglise en sainteté (...). Ils ne cessent d'intercéder pour nous auprès du Père, offrant les mérites qu'ils ont acquis sur terre par l'unique Médiateur de Dieu et des hommes, le Christ Jésus (...). Ainsi leur sollicitude fraternelle est du plus grand secours pour notre infirmité " (LG 49) :

957 *La communion avec les saints.* Nous ne vénérons pas seulement au titre de leur exemple la mémoire des habitants du ciel ; nous cherchons bien davantage par-là à renforcer l'union de toute l'Eglise dans l'Esprit grâce à l'exercice de la charité fraternelle. Car tout comme la communion entre les chrétiens de la terre nous approche de plus près du Christ, ainsi la communauté avec les saints nous unit au Christ de qui découlent, comme de leur chef, toute grâce et la vie du Peuple de Dieu lui-même (LG 50) :

958 *La communion avec les défunts.* " Reconnaisant dès l'abord cette communion qui existe à l'intérieur de tout le corps mystique de Jésus-Christ, l'Eglise en ses membres qui cheminent sur terre a entouré de beaucoup de piété la mémoire des défunts dès les premiers temps du christianisme en offrant aussi pour eux ses suffrages ; car 'la pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés, est une pensée sainte et pieuse' (2 M 12, 45) " (LG 50). Notre prière pour eux peut non seulement les aider mais aussi rendre efficace leur intercession en notre faveur.

959 *Dans l'unique famille de Dieu.* " Lorsque la charité mutuelle et la louange unanime de la Très Sainte Trinité nous font communier les uns aux autres, nous tous, fils de Dieu qui ne faisons dans le Christ qu'une seule famille, nous répondons à la vocation profonde de l'Eglise " (LG 51).

Indulgences pour les fidèles défunts

Une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du purgatoire, est accordée au fidèle qui :

1° visite dévotement le cimetière et prie pour les défunts, ne serait-ce que mentalement, entre le 1er et le 8 novembre ;

2° le jour où est célébrée la commémoration de tous les fidèles défunts (...) visite pieusement une église ou un oratoire et y récite le Pater et le Credo.

Le croyant, pour recevoir cette indulgence, est toujours tenu d'être détaché de tout péché et d'avoir l'intention de se former le plus tôt possible aux trois conditions habituelles que sont la confession sacramentelle, la communion eucharistique et la prière des intentions portées par le pape.

L'indulgence plénière du 2 novembre, jour de la « Fête des défunts », « peut être transférée non seulement au dimanche précédant ou suivant ou au jour de la solennité de la Toussaint, mais aussi à un autre jour du mois de novembre, au libre choix de chaque fidèle ». L'indulgence plénière « pour ceux qui visitent un cimetière et prient pour les morts », qui concerne normalement les journées du 1er au 8 novembre, peuvent être aussi transférées par l'évêque « à d'autres jours du même mois jusqu'à sa fin ».

Les personnes âgées, malades et toutes personnes qui pour des raisons graves ne peuvent quitter leur domicile pourront aussi obtenir l'indulgence plénière pour leurs morts « à condition de se joindre spirituellement à tous les autres fidèles »,

Décret de Mgr Mauro Piacenza, pénitencier majeur, oct 2020